

**Projet de procès-verbal  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire  
26 septembre 2023**

**École Hôtelière Sacré-Cœur- 43 avenue de la Gare – 48200 Saint-Chély-d'Apcher**

**Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"**

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : 271 impasse Gustave Fenoul, 04100 Manosque

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

**Lieu : École hôtelière Sacré-Cœur – 43 av. de la Gare – 48200 Saint-Chély-d'Apcher**

**Président de séance : Denis CHAUD**

**Secrétaire de séance : Ines CHAUD-ULLRICH**

**39 personnes présentes dont 26 adhérents :**

<b>Mathieu BEZ</b> (VetAgro Sup)	<b>Liza DIGNAC</b> (Maison Monéger)	<b>Walter MAGNE</b> (arracheur)
<b>Anthony BONNEFOND</b> (SAS Avèze)	<b>Abdelfttah EL KOUCH</b> (arracheur)	<b>Drissi MARBOUH</b> (Cantal Gentiane)
<b>Sarah BOUALI</b> (Pernod-Ricard)	<b>Gilles FIGUEREDO</b> (Lexva Analytique)	<b>Hervé NEUVILLE</b> (SAA)
<b>Johan BOUGES</b> (éleveur)	<b>Martine FIGUEREDO</b> (Lexva Analytique)	<b>Vincent PAGES</b> (éleveur)
<b>Camille BUISSIERE</b> (agronome)	<b>Stéphanie FLAHAUT</b> (CPPARM/Gentiana Lutea)	<b>Christian PERRIER</b> (retraité de VetAgro Sup Clermont Ferrand)
<b>André-Paul CARNAT</b> (retraité de la faculté pharm Clermont F.)	<b>Raphaële GARRETA</b> (CBNPMP)	<b>Marie-Josée PERRIER</b> (agronome)
<b>Denis CHAUD</b> (SICARAPPAM / en nom propre)	<b>Loïc GENTET</b> (arracheur)	<b>Edwige RANOUILLE</b> (Greentech)
<b>Ines CHAUD-ULLRICH</b> (productrice)	<b>Bruno GUTIERREZ</b> (Herb'Expert)	<b>Laurent ROBERT</b> (DRAFF / ANCT)
<b>Guy CAYSSIALS</b> (dist. Marius Bonal)	<b>Sébastien JOLIVET</b> (dist. Genestine)	<b>Antoine ROUX</b> (arracheur)
<b>Christian COELHO</b> (VetAgro Sup Clermont Ferrand)	<b>Charles JOLLES</b> (CEEG)	<b>Maillys RUMEAU</b> (CBNPMP)
<b>Emmanuel CORREIA</b> (mairie d'Anzat-le-Luguet - 63420)	<b>Françoise KALFON</b> (Pernod-Ricard)	<b>André SALSON</b> (éleveur)
<b>Cécile DUCOULOMBIER</b> (éleveuse)	<b>Sidoine KRAU</b> (VetAgro Sup)	<b>Ingrid TROMEUR</b> (Natur'Altitude)
	<b>Dominique LAMBERT</b> (mairie de Picherande)	<b>Freddy VOGT</b> (SAS Oriane / SARL Orianageri)
		<b>Julien ZANATTA</b> (FAM)

**17 adhérents excusés dont 2 procurations valides :**

<b>Dominique BONNY</b> (dist. du Risoux)	procuration à André-Paul CARNAT)	(distillateur en nom propre)
<b>Laurent BOUSCARAT</b> (COPTASA)	<b>Luc JALENQUES</b> (arracheur)	<b>Rudy et Lucas</b> (dist. L'Eau Folle)
<b>Olivier COYNE</b> (en nom propre, Procuration à Bruno Gutierrez)	<b>Antoine LE BALLEUR</b> (arracheur)	<b>Sylvie THOMEL</b> (Plantes et Santé Gévaudan-Lozère)
<b>Hugues DE MISCAULT</b> (SAS Paul Devoille)	<b>Brice NOINSCKI</b> (dist. Cérès)	<b>Jean-Louis VAYSSIER</b> (exploitant en gentiane)
<b>Olivier FICHOT</b> (Archibald Distillations)	<b>Gérard ONIC</b> (Alperbo)	<b>Benoît VALET</b> (arracheur)
<b>Didier FONTANEL</b> (phytochimiste,	<b>Emmanuel PICARD</b> (SARL Champimousse)	<b>Jean-Jacques VERMEERSCH</b> (distillerie Louis Couderc)
	<b>Eric PINONCELY</b> (Société Avèze)	
	<b>Dominique ROUSSELET</b>	

**18 autres personnes excusées :**

<b>Aurélie ANTONIOLI</b> (CPPARM)	<b>Sandrine CORREIA</b>	<b>Floriane PLARD</b> (CNRS)
<b>Patrick ARNAL</b> (ONF)	<b>Daniel CRETOIS</b> (Crédit Agricole)	<b>Stéphanie PROS-TOURNIER</b> (Dist. Guy)
<b>Bernard BASTIDE</b> (Mairie de Nasbinals)	<b>Christine DE BENEDICT</b>	<b>Irène TILL-BOTTRAUD</b> (CNRS)
<b>Nicolas BERNARD</b> (ANCT)	<b>Patrick DESCHAMPS</b>	<b>Thierry VALLEIX</b> (expert foncier)
<b>Stéphane BOUDOU</b> (Crédit Agricole)	<b>Laurent DEPIEDS</b> (CPPARM)	
<b>Laurent BOUSCARAT</b> (Auvergne Estives)	<b>Michaël DOUETTE</b> (CBNPMP)	
	<b>Elodie PERRET</b> (PNR Livradois-Forez)	
	<b>Adrien PINOT</b> (VetAgro Sup)	

**Le quorum** est atteint avec 28 membres présents et 2 représentés, sur 45 adhérents à jour de leur cotisation 2023.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la réunion et rapport moral par le Président de l'association, Denis CHAUD
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 19 septembre 2022
3. Rapport d'activité de l'exercice 2022 et présentation des principales actions en cours
4. Rapport financier de l'exercice 2022 et prévisionnel 2023
5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
6. Renouvellement du conseil d'administration

1. Ouverture de la réunion par le Président :

**Rapport moral** (cf. p 4 du livret) :

Denis CHAUD rappelle l'inquiétude de la filière face à la diminution de la ressource et à un contexte social compliqué. Il remercie les adhérents de l'association pour leur implication au sein des groupes projets qui œuvrent pour la mise en culture de la gentiane, la sensibilisation des professionnels et des propriétaires / gestionnaires fonciers, et la production durable. Des adhérents qui sont également impliqués dans une réflexion sur un appui réglementaire à envisager comme outil de gestion de la ressource.

2. Adoption du procès verbal de l'AG du 19 septembre 2022 :

Eric PINONCELY ne figure pas parmi les personnes excusées, il s'agit d'une erreur qu'Anthony BONNEFOND souhaite voir corrigée. Sa demande est acceptée et le procès verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité de l'exercice 2022, actions en cours de réalisation et projets :

Vu la date tardive de cette AG et afin de ne pas créer trop de décalage par rapport aux actions présentées, les administrateurs ont souhaité mettre l'accent sur les actions en cours de réalisation. Ainsi, seuls les temps forts du rapport d'activité 2022 sont évoqués. Le rapport détaillé est à retrouver pp 11-27 du livret distribué en début de réunion (et en annexe du présent procès verbal).

• **Fonctionnement :**

Il est rappelé que l'AG est l'occasion de réunir le comité de suivi de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet porté par le CPPARM depuis 2010 et soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les professionnels et partenaires de la filière. Ce projet est à l'origine de la création de l'association interprofessionnelle de la Gentiane jaune en 2014. Il permet également d'animer la structure et d'avancer sur les différentes thématiques, en lien avec les professionnels. Grâce à l'implication de VetAgro Sup Clermont Ferrand, la Mission gentiane devient un projet multi-partenaires en 2021.

La convention FNADT/AURA 2021-2022 est arrivée à son terme le 31/12/2022. Grâce au soutien réaffirmé de l'ANCT qui souligne l'intérêt de la dimension filière du projet, la nouvelle demande déposée en octobre 2022 est acceptée dès la fin d'année. Celle-ci permet un financement FNADT à hauteur de 80 % pendant 3 ans. Les actions subventionnées s'inscrivent dans la continuité des travaux engagés, avec une attention particulière à la consolidation de la marque « Gentiane – filière développement durable ». En 2023, l'autofinancement provient principalement des activités de l'unité de recherche de Christian COELHO (pour la partie VetAgro Sup), d'une Aide au Partage des Avantages accordée par Greentech, d'un soutien de la fondation Crédit Agricole Centre-France, et d'un soutien de la société Pernod-Ricard-France qui finance également du temps de travail. Ce budget est enfin complété par de nombreux dons privés. Tous sont remerciés pour leur précieux soutien.

Stéphanie FLAHAUT présente brièvement l'association et son fonctionnement, elle précise que le nombre d'adhérents s'est stabilisé à 47 personnes / structures, et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Cécile DUCOULOMBIER (éleveuse), Antoine LE BALLEUR (arracheur), Sébastien JOLIVET (distillerie Genestine), André SALSON (éleveur) et Liza DIGNAC (Maison Monéger).

L'association dispose depuis novembre 2022 d'un n° de SIRET : 920 850 377 00010.

Elle compte trois organes dirigeants : le Conseil d'administration et le Bureau (voir composition en p 6) ; et la Commission de contrôle, en charge de l'étude des rapports d'audits et de l'attribution du droit d'usage de la marque « Gentiane durable ». Cette commission a été renouvelée le 19/01/2022 pour une durée de 2 ans. Elle se compose de : Ines CHAUD-ULLRICH, Christian PERRIER, David REBEAUX et Gilles FIGUEREDO.

- **Marque « Gentiane – filière développement durable »**

Suite aux audits blancs réalisés sur les chantiers en 2022, le plan de contrôle évolue et intègre dorénavant des audits de terrain pour les maillons concernés par la gestion ou la production de gentiane. Ils impliquent entre autres pour les professionnels présents sur les chantiers d'être en mesure de présenter un « dossier administratif » composé des documents d'identité, contrats, ... Celui-ci a vocation à clarifier et à légitimer la présence des arracheurs sur leur chantier. Les audits 2023 ont aussi été mis à profit pour réaliser des comptages et des pesées avec les arracheurs, ceci afin d'étalonner les futurs points de contrôle du guide de bonnes pratiques sur le terrain. Stéphanie FLAHAUT, en charge de la gestion de la marque précise par ailleurs que les audits administratifs annuels et systématiques pour tous pourront, en fonction des dossiers, être réalisés à distance à partir de 2024.

En 2023 il y a eu 18 demandes de droit d'usage de la marque, quatre audits de terrain et trois réunions de la commission de contrôle.

Le travail de fond se poursuit : méthodologie des audits, sensibilisation de la filière et des acteurs de l'amont, travail sur les coûts de production, projet de révision du guide de bonnes pratiques, et réflexion sur un appui réglementaire.

On note un intérêt nouveau des communes en attente de conseil et d'expertise. Raphaële GARRETA et Maillys RUMEAU présentent le nouvel outil de plan de gestion proposé par le CBNPMP aux communes des Pyrénées et actuellement testé à Ascou (Ariège).

- **Suivi de gentiane sur les estives :**

Les données relevées depuis 2011 ont été confiées en juillet 2022 à Lucie SCHURR, docteure en écologie dont le travail pour l'association est financé par Pernod-Ricard. Elle a étudié différentes pistes d'analyse statistique dans le but de comprendre la dynamique de population et de tenter d'affiner les préconisations concernant le délai à respecter entre deux exploitations de racine de gentiane.

Intervention de Lucie SCHURR en visioconférence : on n'observe pas de renouvellement des touffes arrachées, mais une comparaison avec les parcelles non-arrachées reste à faire. La croissance très lente de la gentiane et le fait que l'expérimentation soit réalisée en conditions réelles, avec de nombreux facteurs extérieurs qui impactent potentiellement la croissance et le renouvellement de la plante (pâturage, climat, ...), complexifient beaucoup l'analyse qui nécessiterait un travail de modélisation plus complexe. Lucie propose pour la suite des travaux, d'adapter le protocole d'observation avec différentes densités d'arrachage.

Suite à la présentation, un débat s'ouvre autour de l'impact du pâturage. L'assemblée est finalement unanime sur le fait que même si effectivement les hampes florales sont presque toujours mangées (ce qui limite la reproduction sexuée), la gentiane est intimement liée au pâturage bovin dont elle a besoin car il lui procure le milieu qui lui est favorable.

Dans l'attente de la révision du protocole, il n'y a pas eu de relevés des placettes d'observation en 2023.

- **Essais de semis et de culture de gentiane :**

Ines CHAUD-ULLRICH, dont une partie du temps de travail est pris en charge par Pernod-Ricard, devient référente du groupe « Culture » qui se réunit en janvier 2023 afin de faire le point sur les nombreux essais en cours. Parmi ceux-ci : le ~~semis-griffé~~ > sur-semis qui a vocation à donner un coup de pouce à la réimplantation de gentiane, directement dans son milieu naturel. Les sites envisagés sont des prairies sur lesquelles il y a eu un arrachage de gentiane récent, ou qui sont abîmées par la présence de campagnols terrestres. Les essais se poursuivent en 2022-2023 avec des résultats intéressants concernant les semis d'automne qui ont fonctionné sur les trois sites d'expérimentation, mais Ines précise que l'implantation des plantules doit encore être confirmée. Elle note que l'échec du semis de printemps pourrait être dû aux périodes de sécheresse et de chaleur durant la phase de germination. De nouveaux essais de culture, avec bâche en inter-rang pour limiter l'enherbement et garder l'humidité, sont également mis en place en 2023. Finalement, la récolte d'une culture expérimentale installée en 2009 et 2010 est prévue sous forme de chantier participatif le 28/09. Les données relevées

permettront d'alimenter l'étude technico-économique en cours de réalisation. D'autres essais de culture sous couvert de seigle sont en projet.

- **Étude des coûts de production**

Cette étude a pour objet de définir des fourchettes de coûts qui correspondent à différents scénarii de production (arracheur indépendant, exploitant en gentiane, ...). Ceci dans le but d'aller vers une rémunération juste à tous les étages de la filière et de montrer aux acteurs de l'aval qu'une gentiane trop peu chère ne peut pas avoir été produite légalement. Le travail initié fin 2022 a peu évolué en 2023.

- **Sensibilisation des acteurs de l'amont**

Bien qu'ils ne soient pas des professionnels de la gentiane, les propriétaires / gestionnaires fonciers ont un rôle essentiel au niveau de la gestion et de l'exploitation de la ressource : accès, mémoire, pratiques, transparence et traçabilité. L'association souhaite sensibiliser davantage ce maillon de la filière souvent en manque d'information et de repères concernant l'exploitation de la gentiane. Elle s'interroge sur un format de labellisation « Gentiane durable » adapté au temps des exploitations agricoles (qui ne sont généralement concernées par l'exploitation de gentiane que quelques années au cours de leur existence). En 2023 plusieurs démarches ont été entreprises, notamment auprès du SIDAM, du réseau Natura 2000 du Cantal et d'Auvergne Estives, la fédération des coopératives d'estives du Macif central. Les arracheurs labellisés qui travaillent avec des mairies, les invitent de leur côté à se rapprocher de l'association Gentiana Lutea pour davantage d'informations et un accompagnement.

- **Mise en place d'une réflexion sur la réglementation**

Face à la diminution de la ressource et aux problèmes sociaux souvent liés à l'exploitation de gentiane, la filière s'interroge de plus en plus sur la nécessité d'un cadre réglementaire. La forme souhaitée mérite encore réflexion mais tout le monde est d'accord pour que ce cadre soit pensé comme un outil de gestion qui implique les acteurs de la filière et valorise les bonnes pratiques. Une première réunion est envisagée avec les organismes d'État (DDT, DRAAF, OFB, CBN, ...) fin 2023.

- **Caractérisation de la gentiane en fonction des terroirs et des modes de production / transformation**

Après un tour d'horizon des analyses 2021-2022, qui ont entre autres permis d'identifier sept marqueurs volatils typiques de la gentiane du Massif central et ont abouti à deux publications scientifiques, Christian COELHO enseignant-chercheur à VetAgro Sup, présente les travaux en cours. Afin d'en décrire la composition, il a réalisé début 2023 un appel à sous-produits de gentiane transformée par les entreprises productrices de boissons. Par ailleurs, pour augmenter la base de données et mesurer les composés d'amertume présents dans les différentes parties de la plante, il a organisé une campagne de prélèvements en juillet 2023 dans l'Aubrac, le Cantal et le Puy-de-Dôme. Des échantillons de sol et de produits laitiers / fromagers y ont également été prélevés. Les analyses sont en cours et il est prévu que les résultats fassent l'objet de deux études sur 2024-2025 : premièrement la caractérisation des sous-produits et des feuilles / fleurs de gentiane, et deuxièmement la cartographie des terroirs à gentiane en lien avec la production fromagère.

- **Ressource et campagne de production 2023 :**

**Données environnementales et climatiques :** l'hiver 2023 peut être considéré comme normal, et le printemps assez pluvieux et favorable à la gentiane. On observe ensuite des orages réguliers en montagne jusqu'à la mi-août, puis un temps chaud et sec jusqu'à aujourd'hui. Les visites sur le terrain en juillet ont permis d'observer quelques plantules sous les clôtures ; aux dires de tous, la gentiane a très peu fleuri sur l'ensemble des massifs, elle était peu visible et souvent perdue dans une végétation très dense (2023 a été une année exceptionnelle pour le foin dans les montagnes du Massif central).

**Exploitation :** le poids moyen des plants exploités en 2023 est de l'ordre de 1,5 kg (donnée indicative basée sur des pesées effectuées sur deux chantiers du Puy de Dôme et de l'Aveyron, étude à consolider). Le climat social reste difficile (enquête de gendarmerie *a priori* toujours en cours concernant du « travail dissimulé »). Les prix de gentiane sur pied continuent d'augmenter (de l'ordre de 0,40 à 0,60 € / kg), ... attention aux dérives.

Les points qui ressortent de la discussion sont la fermeture problématique de bascules dans les villages, le manque d'information des propriétaires, un questionnement sur les outils de communication à mobiliser, et

l'importance d'une relation durable entre un propriétaire et le ou les arracheurs qui interviennent chez lui.

- **Partenariats, communication et événements 2023 :**

**2022** a été une année riche en communication. L'état des partenariats, la veille documentaire, les outils produits ainsi que les événements auxquels l'association a participé, sont détaillés pp 23 à 27 du livret de réunion.

**En 2023** l'association a partagé son expérience de structuration qui implique l'ensemble de la filière, avec différents acteurs : le groupe « Myrtille » du PNR Livradois-Forez, l'AFC, le CFPPA de Marmilhat, l'association Plantes et Santé Gévaudan-Lozère, le lycée agricole de Rodez, ... Elle a par ailleurs participé à plusieurs événements : la Fête de la Montagne du Lioran, la Fête de la Gentiane de Picherande et la Fête des Patrimoine Volcaniques du PNR des Volcans d'Auvergne.

**Parutions :** Charles JOLLES distribue ce jour le « Gentiane Actualités » n°38, un bulletin dont il est rédacteur en chef, issu d'une collaboration entre le Cercle Européen d'Étude des Gentianacées et l'association Gentiana Lutea.

**Outils de communication :** La plaquette de présentation de la filière est en cours de traduction en anglais. Le site internet de l'association, avec un espace de travail en ligne, est en cours de réalisation. Le nom de domaine validé ce jour est : [interprogentiane.org](http://interprogentiane.org). La réalisation d'un nouveau kakemono et de QR codes autocollants sont en projet. Un travail d'actualisation de l'exposition « La Gentiane jaune : la plante, la ressource et sa filière » a débuté en 2023. Un jeu sérieux sur la gentiane, est en projet avec les étudiants de VetAgro Sup. Une réflexion sur l'organisation d'un colloque consacré à la gentiane (vetAgro Sup / gentiana Lutea) a débuté en 2023.

**Actualité :** recherche et développement dans le secteur de la cosmétique. La société Greentech met au point Holobiosys, un nouvel actif issu d'un procédé d'upcycling (valorisation de sous-produits).

#### 4. Rapport financier de l'exercice 2022 et prévisionnel :

Le **résultat net comptable** s'élève à + **8 322,98 €** avec 10 014,50 € de recettes (cotisations + dons à l'association + remboursement repas + redevances la marque), et 1 691,52 € de charges (assurance + banque + frais de réception + participation Mission Gentiane). Les charges sont peu élevées car une grande partie de l'autofinancement de la Mission Gentiane a été versée directement auprès du CPPARM. Au 31/12/2022, le **bilan s'équilibre à 21 136,90 €**.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'inscription du résultat 2022 sur la ligne « report à nouveau » du bilan 2023.

**Au prévisionnel 2023 :** prévoir de **reverser 10 000 € au CPPARM**, pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane concernant les actions 2023. Les comptes de fonctionnement de l'association et ceux de la gestion de la marque « Gentiane durable » ne sont pas encore distincts, ceci explique qu'à ce jour le montant des recettes dépasse celui des charges.

Stéphanie FLAHAUT présente à titre indicatif un état des comptes de la marque pour 2022 : cette comptabilité différenciée doit permettre de travailler sur le fonctionnement autonome de la marque. Il est noté qu'en 2022 celle-ci s'autofinance à hauteur de 40 % grâce aux redevances encaissées. L'effort d'autofinancement doit se poursuivre.

#### 5. Vote :

Rapport d'activité et rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs à l'unanimité.

#### 6. Renouvellement des mandats :

Il est rappelé que les administrateurs sont des personnes physiques, élues de façon nominative.

Les administrateurs sortants sont : Johan BOUGES, collège 1 ; Dominique LAMBERT (Mairie de Picherande), collège 1 ; Antoine ROUX, collège 2 ; David REBEAUX (SAS Oriane), collège 3 ; Olivier COYNE

(Herb'Expert SARL), collège 3 ; Dominique ROUSSELET, collège 4 ; Camille BUISSIÈRE, collège 5 ; Gilles FIGUEREDO (laboratoire Lexva Analytique), collège 5.

Tous se représentent sauf David REBEAUX (qui a changé de fonctions au sein de son entreprise). Freddy VOGT (SAS Oriane) propose sa candidature. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Autres mouvements d'administrateurs déjà élus, validés ce jour à l'unanimité : Walter MAGNE est muté dans le collège 3 car il représente désormais la SICARAPPAM. Denis CHAUD intègre le collège 2 en tant qu'arracheur indépendant. Christian PERRIER et Gilles FIGUEREDO intervertissent leurs sièges (titulaire / stagiaire) au sein du collège 5.

**Composition du nouveau Conseil d'administration**, personnes élues ce jour ou qui ont bougé au sein du CA, apparaissent en caractères gras :

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs, utilisateurs, metteurs en marché	Collège 5 : Membres associés
<b>ADMINISTRATEURS TITULAIRES</b> (élus pour trois ans)				
Emmanuel CORREIA, Mairie d'Anzat le Luguet	Ines CHAUD-ULLRICH	<b>Walter MAGNE,</b> <b>SICARAPPAM</b>	Jean-Jacques VERMEERSCH, Distillerie Louis Couderc	Charles JOLLES, CEEG
<b>Dominique LAMBERT,</b> <b>Mairie de Picherande</b>	<b>Denis CHAUD</b>	<b>Olivier COYNE,</b> <b>SARL Herb'Expert,</b>	Olivier FICHOT, Archibald Distillations	<b>Camille BUISSIÈRE</b>
<b>Johan BOUGES</b>	Benoît VALET	<b>Freddy VOGT,</b> <b>SAS Oriane</b>	Françoise KALFON, Société Pernod-Ricard	André-Paul CARNAT
	Luc JALENQUES	Drissi MARBOUH, Cantal Gentiane	Eric PINONCELY, Société Avèze	<b>Gilles FIGUEREDO,</b> <b>Lexva Analytique</b>
<b>ADMINISTRATEURS STAGIAIRES</b> (rôle consultatif et élus pour un an)				
	<b>Antoine ROUX</b>		<b>Dominique ROUSSELET</b>	<b>Christian PERRIER</b>

La nouvelle équipe se compose de **19 administrateurs titulaires** sur les 20 sièges prévus dans les statuts, et de **3 administrateurs stagiaires**. 2 sièges restent vacants dans le premier collège et 1 dans le troisième.

L'AG prend acte de la nomination par le CA de Françoise KALFON qui termine le mandat de Patrick DESCHAMPS parti en retraite, et de l'élection du 23 mai qui désigne Camille BUISSIÈRE comme nouvelle trésorière de l'association.

----- Clôture de l'AG à 17h00

À l'occasion d'une brève réunion, le CA renouvelle à l'unanimité le bureau de l'association : **Denis CHAUD** Président – **Jean-Jacques VERMEERSCH** Vice-Président - **Ines CHAUD-ULLRICH** Secrétaire – **Johan BOUGES** Secrétaire Adjoint – **Camille BUISSIÈRE** Trésorière.

La pause méridienne a été le moment du traditionnel apéritif participatif à l'occasion duquel les participants ont pu découvrir ou re-gouter les spécialités des distillateurs et liquoristes ainsi que les gourmandises proposées par chacun. Grâce à Drissi MARBOUH arrivé le matin avec une racine fraîchement récoltée, l'assemblée a ensuite pu déguster le repas proposé par les élèves de l'école hôtelière, sur le thème de la gentiane ! Merci pour leur accueil et merci à tous pour ce rendez-vous convivial et toujours constructif.

A ....., le .....

Signature du président de séance :  
Denis CHAUD

Signature de la secrétaire de séance :  
Ines CHAUD-ULLRICH